

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 102 (1957)
Heft: 5

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'observe » s'écriait Saint-Exupéry. « Le soldat de France est noble. Le soldat d'en face l'est aussi. Je refuse les systèmes qui, pour demeurer cohérents, sont nécessairement amenés à considérer l'armée adverse que comme un ramassis de pillards, d'exploités ou d'imbéciles. » Ces systèmes, nous les refuserons aussi, et parce qu'ils sont acheminements faux vers le but que nous nous sommes fixé, et parce qu'ils sont incompatibles avec l'idée que nous nous sommes fait de la dignité de notre mission.

Mieux que toute autre, cette attitude servira la cause pour laquelle notre devoir est de lutter.

Premier-lieutenant M.-H. MONTFORT

Chronique suisse

L'effort antichars. — Consécutif — mais non très logiquement motivé, il faut le reconnaître — aux événements de Hongrie, l'effort antichars fort heureux, souhaité et préconisé par les milieux les plus divers de notre pays, se trouve actuellement en plein développement. Il se déroule sur deux plans bien délimités : un plan officiel, strictement défini et imposé dans le cadre des cours de répétitions, et un plan non officiel, privé, pourrait-on dire, dans le cadre des cours antichars volontaires organisés par la Société suisse des sous-officiers.

a) L'effort officiel. — L'intensification de la défense antichars décidée par arrêté fédéral du 29 janvier 1957, est concrétisée en tout premier lieu par la prolongation du cours de cadre des officiers (la durée de leur CR est portée pratiquement de 3 à 4 semaines) et par l'extension de l'instruction antichars à un pourcentage beaucoup plus considérable des hommes incorporés dans les unités d'infanterie, des troupes légères, de l'artillerie, du génie, des subsistances, des transports auto. Les officiers entrent en service une semaine avant la convocation de la troupe ; ils sont eux-mêmes précédés de 24 heures par un état-major d'instruction réduit, choisi parmi les spécialistes, responsable de leur formation et de leur instruction, et chargé tout spécialement de préparer d'intensifs programmes de travail avec le plus grand soin. La totalité des cadres ainsi levés reçoit une instruction approfondie à toutes les armes antichars portatives, soit : grenades antichars pour mousqueton, tube roquette 8,3 cm., manipulation et pose de champs de mines. Des dotations relativement fortes de munitions permettent des tirs nombreux, compléments

indispensables de l'instruction sérieuse que la prolongation des cours de cadres et l'utilisation totale du temps disponible permet de donner. Il est dès l'abord à noter que, si, dans les corps de troupes qui ont maintenant terminé leur période de service annuelle, des résultats intéressants furent acquis en ce qui concerne l'instruction antichars des officiers, on constata aussi, dans tous les domaines, lors de l'entrée en service de la troupe, les effets salutaires de l'extension de la période préparatoire des cadres. Entraînés aux armes, maîtrisant mieux leurs matières, plus sûrs d'eux-mêmes, les chefs subalternes purent donner, dès le début du cours de répétition proprement dit, une impulsion dont on ne saurait assez souligner l'intérêt. Autre aspect du problème certes, mais peut-être pas sa moindre vertu !

Dans le courant du cours de répétition, l'extension de l'instruction aux armes antichars à des pourcentages considérables des effectifs en service est notablement facilitée par l'augmentation (du simple au double, ou même au triple) de la dotation en moyens antichars, tubes roquettes, grenades antichars pour mousquetons, mines, etc., de toutes les unités et par l'attribution de fortes quantités de munitions. Des crédits supplémentaires, des films d'instruction également mis à disposition, permettent une organisation rationnelle de l'enseignement qui peut être heureusement complété par des démonstrations de moyens antichars de fortune, comme bouteilles ou tapis incendiaires, pour lesquels des crédits spéciaux sont également prévus.

b) L'effort officieux est né d'une initiative intéressante de l'active Société suisse des sous-officiers. Cette dernière adressa un appel à ses membres, leur demandant de s'annoncer *volontairement* pour des cours antichars hors service, dont elle prenait l'organisation en charge et dont la durée, échelonnée sur les soirées et les après-midi libres (la plupart des cours sont actuellement en plein déroulement) s'étendait sur de longues semaines.

Cet appel rencontra un incontestable succès, puisque plus de 12 500 sous-officiers, nonobstant les inévitables sacrifices que cela représente pour eux (aucune solde et frais non remboursés), s'annoncèrent de leur plein gré pour suivre ces cours d'instruction antichars. Le Groupement de l'instruction du Département militaire fédéral prêta son concours, fournit les armes, la munition, le matériel ; de nombreux officiers se mirent à disposition comme instructeurs. Des démonstrations furent présentées aux participants par des Ecoles de recrues du génie ou de l'infanterie, et un travail considérable, et sans aucun doute fructueux, fut ainsi réalisé par la Société suisse des sous-officiers qui donna, une fois de plus, la preuve de son étonnante vitalité.

* * *

Brèves nouvelles (extrait du rapport de gestion du DMF 1956).
— la série d'essai des quatre appareils de combat P 16 est actuellement en plein développement.

- le service technique militaire annonce des essais de nouveaux radars et d'équipements électroniques perfectionnés. Les firmes privées continuent les essais, déjà commencés, d'une DCA légère et moyenne automotrice.
- le service technique militaire compte terminer et présenter, dans le courant de l'année, le prototype du char de combat suisse KW 30.
- tous les magasins de munitions souterrains, prévus au programme d'armement, à l'exception de deux pour lesquels les travaux vont commencer, sont maintenant terminés.
- les restrictions de carburant qui nous furent imposées par l'aggravation de la situation internationale ont ramené le nombre de sorties de nos appareils à 93 049, totalisant 41 349 heures de vol. Les efforts considérables portés dans le vol sans visibilité et le vol de nuit ont été couronnés de succès.

Trois accidents d'aviation graves provoquèrent la mort en service commandé de trois de nos camarades.

- les essais avec les chasseurs du type Sabre, F-86, Hunter, F. sont actuellement en cours.

* * *

La question des places d'armes. — Le Département militaire fédéral, dans son rapport de gestion pour 1956, souligne combien s'impose de plus en plus l'urgence de trouver une solution à la question des places d'armes, d'exercice et de tir de nos unités blindées. La région des bois de Finges où nos chars pouvaient, à ce jour, s'exercer, convient de moins en moins, du fait des poussières de quartz qui s'y dégagent et sont nuisibles au moteur. Les places de Thoune, de Bière et de Coire, provisoirement utilisées par nos écoles de blindés, offrent nombre d'inconvénients et imposent des servitudes incompatibles avec les exigences de l'instruction ; nos chars y entravent par ailleurs la circulation civile et y causent des dommages considérables, tout particulièrement sur les réseaux routiers contigus aux terrains d'exercice proprement dits. Actuellement, solutions de fortune, les Ecole de cadres et de recrues des troupes blindées font leurs exercices de tir dans la région des Diablerets, du Gantrisch, de la Schwammhoechi, alors que les formations blindées en cours de répétition utilisent provisoirement Coire, Saint-Gall, Frauenfeld, Thoune et Bière. L'urgence d'apporter une solution à la question de nos places d'exercice pour chars se manifeste d'autant plus que le problème des places d'artillerie en vient maintenant peu à peu à présenter le même caractère de complexité.

M. H. Mft.